

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Septembre 2020

SEPTEMBRE – MOIS DES GRANDS-FRÈRES ET GRANDES SŒURS

La Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg proclame le mois de septembre 2020 comme étant le mois des Grands Frères Grandes Sœurs. De ce fait, la Municipalité encourage les citoyens à devenir bénévoles ou à faire un don en visitant www.abitibi.grandsfreresgrandessoeurs.ca afin de s'impliquer à révéler le plein potentiel des jeunes.

CUEILLETTE CES ENCOMBRANTS

Ce printemps, alors qu'il était impossible de procéder à une cueillette des encombrants en raison des mesures sanitaires mises en place, il avait été question de la remettre à une date ultérieure, selon les possibilités. La Municipalité vous informe que la cueillette est annulée pour 2020.



BONNE NOUVELLE ! L'AGENT JEAN REPREND DU SERVICE À LA BIBLIO!! du 8 au 30 septembre 2020

Le concours l'Agent Jean qui devait se dérouler au printemps dans toutes les bibliothèques de la région et qui a été suspendu pour cause de pandémie renaît de ses cendres.

En effet, vous êtes invité à venir participer à ce concours du **8 au 30 septembre 2020**. Il s'adresse à tous les abonnés peu importe leur âge.

Pour y être admissible rien de plus simple. Il s'agit d'être abonné ou de s'abonner à sa biblio, d'emprunter un bien culturel (livre, revue, jumelles, ...) de compléter le bulletin de participation remis par les préposés au prêt et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet.

À GAGNER

Deux prix par MRC : une *bande dessinée* et un jeu : *Le Castor en cavale* ; en prix régionaux, deux coffrets avec chacun, un livre et une figurine.

Le tirage des 14 prix aura lieu le **13 octobre 2020**.

UN ÉVÉNEMENT RÉGIONAL

Outre les bibliothèques du Réseau BIBLIO, les bibliothèques urbaines de la région participent également à ce concours avec leurs modalités et prix distincts.

Le concours se termine le 30 septembre 2020. Bonne chance à tous !

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Conseiller siège #1 : Poste vacant
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g. et sec. trés.
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 - 5.1 Proclamation – Septembre, mois des Grands Frères et Grandes Sœurs
 - 5.2 Autres points
 6. Règlements
Aucun
 7. Avis de motion
Aucun
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Rapport du comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Octroi de contrat – Travaux de voirie 2020
 - 9.2 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Octroi de contrat – Installation de luminaires pour le Multi-Parc
 - 10.2 Renouvellement de l'entente pour le déneigement des accès et entrée de l'édifice municipal
 - 10.3 Demande d'offres de services pour le déneigement des cours municipales et accès à la borne sèche
 - 10.4 Offre de services pour l'aménagement d'une trappe à la salle municipale
 - 10.5 Cueillette des encombrants
 - 10.6 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

20-09-169 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h04.

20-09-170 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

20-09-171 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

20-09-172 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

20-09-173 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-190	360 \$ (cr)	01-241-10-000	83 \$ (cr)
01-242-10-000	341 \$ (cr)	02-701-20-141-00	30 \$ (dt)
03-400-11-000-00	754 \$ (dt)		

Adoptée

20-09-174 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 20 932.70 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

20-09-175 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 août dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

20-09-176 5.1 PROCLAMATION – SEPTEMBRE, MOIS DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SŒURS

ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée, au sein même de notre communauté, des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir;

ET ATTENDU QU'il est rentable d'investir dans l'avenir des jeunes, puisque chaque dollar investit dans le mentorat rapporte 23 \$ à la société, car les jeunes ayant eu un mentor obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, social et de la santé;

ET ATTENDU QU'en changeant le parcours de vie des jeunes, nous façonnons l'avenir économique et social de notre communauté;

ET ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée plusieurs occasions pertinentes pour les bénévoles d'ici d'aider les jeunes à avoir l'avenir le plus brillant possible;

ET ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme est de recruter davantage de bénévoles pour répondre aux besoins des jeunes de notre communauté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg proclame par la présente le mois de septembre 2020 comme étant le mois des Grands Frères Grandes Sœurs. De ce fait, la Municipalité encourage tous les citoyens à devenir bénévoles ou à faire un don en visitant www.abitibi.grandsfreresgrandessoeurs.ca afin de s'impliquer pour révéler le plein potentiel des jeunes.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

20-09-177 8.1 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Considérant qu'une dérogation mineure est demandée par le propriétaire du lot 4 049 417, celle-ci visant la construction d'un garage d'une superficie de 109.25 mètres carrés (28' x 42') dont la hauteur des murs calculée de la surface du plancher au sommet des murs extérieurs serait de 16 pieds;

Considérant que l'article 4.4.6.3 c) du règlement de zonage précise que la hauteur des murs ne peut être supérieure à 3.7 mètres, soit 12 pieds;

Considérant que le garage serait par ailleurs conforme au règlement municipal de zonage relativement à ses dimensions et à sa situation à l'intérieur des limites de l'emplacement;

Considérant que le garage sera construit dans la marge latérale arrière de la résidence, à plus ou moins 10 pieds de la ligne de lot;

Considérant que la hauteur de la toiture du garage projeté ne dépassera pas la hauteur de la résidence;

Considérant que la marge de recul de la nouvelle construction sera suffisamment grande pour ne pas créer de nuisance visuelle;

Considérant que les voisins immédiats situés côté Ouest et côté Est du lot 4 049 417 ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et ont tous deux déclaré par écrit n'avoir aucune objection à ce que la présente dérogation mineure soit accordée;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme approuve la présente demande et fait une recommandation au conseil municipal en ce sens;

Considérant que le propriétaire qui demande la dérogation est camionneur de métier et entend utiliser le futur garage à des fins professionnelles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la construction d'un garage d'une superficie de 109.25 mètres carrés (28' x 42') dont la hauteur des murs calculée de la surface du plancher au sommet des murs extérieurs serait de 16 pieds et ce, au propriétaire du lot 4 049 417.

Adoptée

9 VOIRIE MUNICIPALE

20-09-178 9.1 OCTROI DE CONTRAT : TRAVAUX DE VOIRIE 2020 - RECHARGEMENT

Considérant que les soumissions obtenues dans le cadre de l'appel d'offres par invitation lancé par la Municipalité pour « TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – RECHARGEMENT » ont été reçues dans les délais prescrits, soit avant 14h00, mardi le 1^{er} septembre 2020 soit :

- Gabriel Aubé Inc., au montant de 92 381.07 \$ incluant les taxes applicables.
- Excavation E. Lavoie, au montant de 86 604.92 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant que ces soumissions sont jugées conformes;

Considérant que le montant de la plus basse soumission conforme respecte le budget alloué pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat relatif aux « Travaux de voirie 2020 – Rechargement » à Excavation E. Lavoie, au montant de 86 604.92 \$ incluant les taxes applicables.

Il est à noter que les travaux devront être terminés au plus tard le 1^{er} octobre 2020.

Adoptée

20-09-179 9.2 AUTORISATION – RECHARGEMENT ROUTE DU 3^E-AU-4^E RANG

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise l'ajout de 60 tonnes de concassé 0 ¾ dans les trois transitions de la route du 3^e-au-4^e rang.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

20-09-180 10.1 OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION DE LUMINAIRES POUR LE MULTI-PARC

Considérant qu'un projet a été déposé à la Commission de la ruralité dans le cadre du Fonds de développement des territoires celui-ci visant, entre autres, l'installation de luminaires sur le terrain du Multi-Parc;

Considérant que le projet a été retenu et qu'une subvention est accordée à la Municipalité;

Considérant la soumission de M. Roy Électrique comprenant 2 poteaux de bois 30 ' classe 5, 2 lampes DEL 90 W, 2 ensembles de fixations, quincaillerie diverse, 2 œils magiques ainsi que la main d'œuvre requise (incluant le plantage des poteaux et l'enfouissement des câbles);

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte la soumission de M. Roy Électrique au montant de 4 894.49 \$ incluant les taxes applicables. À noter que les travaux devront être terminés d'ici la fin de l'automne.

Adoptée

20-09-181 10.2 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS ET ENTRÉES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant l'offre de service reçue pour le déneigement des accès de l'édifice municipal, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg octroi le contrat relatif au déneigement des accès de l'édifice municipal et contour des bacs à matières résiduelles et recyclables pour la saison 2020-2021 à Monsieur Germain Corriveau et ce, au montant de 2 600.00 \$. Le paiement se fera sous forme de deux versements tels que voici :

- 1^{er} versement de 1 300.00 \$ en novembre 2020
- 2^e versement de 1 300.00 \$ en avril 2021

Adoptée

20-09-182 10.3 DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES ET ACCÈS À LA BORNE SÈCHE

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg demande des offres de services pour le déneigement des cours municipales pour la saison 2020-2021 et ce, pour les cours suivantes :

- Cour de l'édifice municipal et de l'église
- Cour du garage municipal et de la caserne incendie
- Accès à la borne sèche (route de l'île Népawa)

Il est à noter qu'une preuve d'assurances doit être fournie à la signature du contrat.

Adoptée

20-09-183 10.4 OFFRE DE SERVICES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAPPE À LA SALLE MUNICIPALE

Considérant la soumission reçue pour l'aménagement d'une trappe donnant accès à la pompe de puisard à la salle municipale, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'octroyer le contrat à Construction G. Poirier Inc. au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

20-09-184 10.5 MODIFICATION DES FORFAIT DE TÉLÉPHONIE POUR LE BUREAU MUNICIPAL ET LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant qu'il a été porté à la connaissance de la Municipalité que la ligne téléphonique de la salle municipale ne fonctionne plus depuis plusieurs mois (probablement depuis l'aménagement du gymnase et des clés magnétiques) il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg annule la ligne téléphonique de la salle municipale (ligne RNIS) et par le fait même, procède à la modification des forfaits de téléphonie du bureau municipal et de la bibliothèque (contrats de 3 ans).

Adoptée

20-09-185 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h45.

20-09-186 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h51.

20-09-187 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

**Prenez note que la prochaine séance ordinaire
du conseil municipal se tiendra à la salle
municipale, mardi le 6 octobre prochain à
19h00.**

Bienvenue à tous!